

Si nous voulons favoriser officiellement l'immigration, il va de soi que nos fonctionnaires compétents aimeront vanter les avantages de notre pays. Mais si on ne veut pas de cela, qu'on le dise et, désormais, nos fonctionnaires agiront autrement. Si j'ai bien compris le programme du Gouvernement, et le sentiment du Parlement dans les six années écoulées depuis la fin de la guerre, personne ne s'est jamais opposé carrément à l'immigration, à une seule exception près.

Si on a un programme d'immigration, il est fatal qu'on ait des préposés à l'immigration qui décriront le Canada non pas sous les couleurs les plus brillantes (bien qu'ils puissent le faire à bon escient) mais sous un angle assez optimiste, afin d'encourager les gens à immigrer dans ce qui, de l'avis de ces fonctionnaires, est une nation excellente.

M. Gillis: J'approuve tout ce qu'a dit le ministre; mais ma question demeure sans réponse. Je voudrais que le ministre, quand il le pourra, me donne une description extrêmement détaillée du processus de sélection et me dise ce qui arrive quand ces immigrants...

L'hon. M. Harris: Je vous donnerai une description très détaillée de ce qui s'est passé dans le cas de cet immigrant en particulier, si vous me dites comment il s'appelle.

M. Gillis: Je ne connais pas son nom, mais je vous passerai la coupure de journal. Vous pourrez vérifier. Je veux simplement que cet inspecteur de Grande-Bretagne dise la vérité sur un point. A-t-il promis ou non qu'il y aurait un emploi pour cet immigrant quand il débarquerait au Canada et qu'il aurait un logement. Je me moque de ce qu'il a pu dire par ailleurs, pour jeter de la poudre aux yeux; mais le préposé à l'immigration a-t-il affirmé que cet immigrant en arrivant ici trouverait un emploi et un gîte? Si on le lui a affirmé, je pense qu'on l'a induit en erreur.

Toutefois, je voudrais savoir comment s'opère le choix des immigrants et quelle aide ils obtiennent en débarquant chez nous? Que fait l'organisation de bien-être qui touche cette subvention de \$10,000?

M. le président: Les crédits nos 61, 62 et 63 sont-ils adoptés?

M. Brooks: Il est dix heures, monsieur le président.

M. le président: La seule raison pour laquelle j'ai demandé si on allait adopter ces crédits, c'est que le débat sur le poste se rap-

[L'hon. M. Harris.]

portant à l'administration de tout le ministère a été fort long; nous avons eu un autre débat de nature générale lors de l'étude du premier poste destiné à la division de l'immigration. On a également examiné l'assistance aux immigrants, c'est-à-dire le poste n° 63; les services ambulants et d'inspection, crédits nos 61 et 62. C'est pourquoi j'ai demandé si on allait adopter ces crédits. Si les députés souhaitent en continuer l'étude, ils en ont le droit. Il est maintenant, dix heures cinq; je ne puis donc que faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau.

M. Brooks: Il y a eu un débat, mais des comités ont également siégé toute la journée. Un comité dont je fais partie a siégé ce matin, cet après-midi et ce soir. Certains députés n'ont pas eu l'occasion de participer au débat sur cette question.

M. le président: Le député sait que le président ne peut se laisser guider par cela. Lorsque se poursuit le débat portant sur le crédit principal, le président ne peut pas savoir quels députés sont absents parce qu'ils prennent part aux séances de comités ou qu'ils sont retenus ailleurs. Même si le président le savait, le Règlement dit que la pratique veut que le débat général ait lieu à l'appel du premier crédit et qu'ensuite le comité poursuive le débat en s'en tenant directement à l'objet des divers crédits.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT DU CONSEIL DE COLLABORATION TECHNIQUE DANS LE SUD-EST DE L'ASIE

(L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Puis-je vous demander, monsieur l'Orateur, de revenir aux affaires de routine?

M. l'Orateur suppléant: Le ministre a-t-il l'autorisation de revenir aux affaires de routine?

Des voix: Entendu!

L'hon. M. Martin: Au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dépose trois exemplaires du rapport du Conseil de collaboration technique dans le Sud-Est de l'Asie, pour l'année 1952. Au cours de sa récente session consacrée à l'établissement du programme, tenue à Colombo, il a été convenu que ce rapport serait publié simultanément par les États membres au plus tard le 24 avril 1953.